Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_298-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**84 Titulaires - 41 suppléants**	
Présents	73	
Procurations	05	
Votants	**78**	
Absents	06	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260929-DEL2026_9_298-DE

Délibération

DEL2026-09-298 **ENFANCE : ALSH DE PONTRIEUX – PRESTATAIRE REPAS**

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération DEL2023-12-224 du 12 décembre 2023 portant sur l'organisation de la restauration sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pontrieux ;

Vu la convention signée en mars 2024 avec la cuisine centrale mutualisée de Plouëc-du-Trieux et Guingamp-Paimpol Agglomération pour assurer le service de livraison de repas à l'ALSH de Pontrieux ;

Vu les dispositions prévues par ladite convention concernant l'évolution des tarifs ;

Vu le projet d'avenant ayant pour objet de mettre à jour les tarifs de fourniture et de livraison des repas à compter du 1er septembre 2026 ;

Considérant que l'Agglomération dispose actuellement d'une convention avec la cuisine centrale mutualisée de Plouëc-du-Trieux pour assurer la fourniture et la livraison des repas ;

Considérant que les conditions tarifaires prévues dans le cadre de cette convention doivent être actualisées à compter du mois de septembre 2026 ;

Considérant que cette actualisation des tarifs nécessite la conclusion d'un avenant à la convention initiale ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'autoriser la signature de cet avenant afin de permettre la poursuite de la fourniture et de la livraison des repas dans les conditions tarifaires actualisées ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 01 abstention (CORREZE Patricia) et 77 voix POUR :

- Approuve l'avenant à la convention de fourniture et de livraison de repas conclu avec la cuisine centrale mutualisée de Plouëc-du Trieux, portant sur la mise à jour des tarifs à compter du 1er septembre 2026 ;
- Approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2026, tels qu'ils figurent dans l'avenant annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY